

## Profil de prisonnier politique birman

# Zarganar



|                                  |                              |
|----------------------------------|------------------------------|
| Age                              | 48 ans                       |
| Peine actuelle                   | 35 ans (initialement 59 ans) |
| Temps déjà effectué en détention | 6 ans                        |
| Date de condamnation             | 21 août 2008                 |
| Lieu de détention                | Myitkyina Prison             |

### Zarganar, le « Charlie Chaplin » birman

C'est le plus fameux rire de Birmanie qui s'est tu quand l'humoriste U Thura, dit « Zarganar » (en birman, « pince à épiler ») a été jeté en prison par la junte militaire, en juin 2008.

Dans ses films et spectacles, Zarganar livrait depuis plus de vingt ans une critique au vitriol du régime en place en Birmanie : sa popularité dans l'ensemble de la population n'avait d'égal que son humour ravageur et sa liberté de ton. Il avait notamment réinventé le genre déclinant du *anyeint*, théâtre traditionnel birman, en y introduisant ses plaisanteries et jeux de mots fameux qui tournaient en dérision les généraux.

Il parlait également aux médias occidentaux, et ne se privait pas de critiquer ouvertement le régime.

C'est dire si l'homme était gênant pour la junte, qui a tenté à plusieurs reprises de le faire taire : arrêté en 1988 puis en 1990, il avait déjà effectué 6 ans de prison. Le théâtre et les films comiques lui étaient interdits depuis septembre 2006. En 2007, il fut emprisonné pour avoir soutenu les moines lors de la Révolution Safran. Il a été à cette occasion placé dans une cellule avec 30 chiens de garde. Libéré quelques mois plus tard, il reprend du service immédiatement. En 2008, il s'implique fortement et publiquement dans l'aide aux victimes du cyclone Nargis,

et réunit autour de lui plus de 400 volontaires. Il est arrêté chez lui, le 4 juin 2008.

Accusé entre autres d'incitation au désordre, d'insulte à la religion et de détention illégale de vidéo (Zarganar avait en effet chez lui des extraits de film montrant l'incurie des autorités lors du passage de Nargis), il est incarcéré à la prison d'Insein à Rangoon et condamné à 59 ans de prison.

En février 2009 il obtient une réduction de peine de 24 ans, ce qui porte encore à 35 ans la durée prévue de sa détention. Il a été depuis le mois de décembre transféré dans une prison au Nord du pays, dans la capitale de l'Etat Kachin (Myitkyina).

Il se trouve de ce fait éloigné de ses proches qui rencontrent les pires difficultés pour lui rendre visite, et qui s'inquiètent d'autant plus pour son état de santé : Zarganar souffre de problèmes cardiaques graves, qui nécessitent des soins immédiats. Ils lui sont pour le moment refusés par les autorités.

### Motifs de condamnation

- **Déclarations incitant au trouble à l'ordre public** (Section 505 (B), Penal Code)
- **Insultes délibérées et malveillantes envers la religion** (Section 295 (B), Penal Code)
- **Détention illégale de vidéos** (Section 32 (B) and 36, Video Act)
- **Infraction à la loi sur les communications électroniques** (Section 33 (a) et 38, Electronic Communications Law)
- **Délit relatif à la loi sur les associations illégales** (Section 17 (2) of the Unlawful Association Act)



**888.888 SIGNATURES POUR LA BIRMANIE**

[www.info-birmanie.org](http://www.info-birmanie.org)

[www.fbppn.net](http://www.fbppn.net)

**LIBERATION DE TOUS LES PRISONNIERS POLITIQUES BIRMANIS**

